



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/56/L.1/Add.4  
25 septembre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONSEIL DU COMMERCE ET  
DU DÉVELOPPEMENT**

Cinquante-sixième session  
Genève, 14-25 septembre 2009

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 25 septembre 2009

**TABLE DES MATIÈRES**

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT ( <i>suite</i> )..... | 2           |
| Rencontre avec la société civile .....        | 2           |

## II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT *(suite)*

### **Rencontre avec la société civile**

1. Les participants ont indiqué que la crise financière récente et les changements climatiques soulignaient l'interdépendance mondiale, à la fois des gouvernements, des sociétés et des populations. Cette interdépendance avait abattu les pare-feu qui existaient entre les pays et les secteurs si bien que, même si les origines de la crise pouvaient être rattachées à un secteur ou un pays en particulier, ses effets néfastes s'étaient propagés à tous les pays et toutes les sociétés. Cette crise mondiale exigeait une réponse mondiale, non seulement au niveau de l'élaboration des politiques, mais aussi de la part de tous les secteurs de la société. Il était donc important d'associer la société civile et le secteur privé, conformément à ce qui était demandé dans l'Accord d'Accra et à ce qui avait été fait lors du Colloque public organisé en mai dernier. La réunion en cours représentait un autre vecteur par lequel les vues et les expériences de la société civile et du secteur privé pouvaient contribuer au débat mondial et à l'élaboration d'une réponse collective.
2. Jusqu'à présent, la réponse à la crise, outre qu'elle s'était avérée insuffisante en général, pouvait aussi en fait accentuer le clivage existant entre les pays développés et les pays en développement en matière de revenus et de pouvoirs. Elle devait sans aucun doute être mondiale, juste et équitable pour tous. Étant donné que les crises multiples actuelles étaient imputables aux agissements des pays industrialisés, on estimait que ces pays devaient être en première ligne dans leur règlement. De leur côté, les pays en développement étaient incités à exercer leur droit de disposer d'une marge d'action. Quels que soient les besoins d'assistance technique et financière de ces pays, leurs responsables devaient continuer de se concentrer sur les priorités nationales de développement et se prémunir contre les objectifs antagonistes qui pourraient en découler. Ils devaient aussi adopter des mesures préventives qui amortissent les chocs d'origine internationale.
3. Il a été fait observer lors de la réunion que s'il y avait un consensus sur l'origine et les causes de la crise et si des solutions étaient proposées à différents niveaux, il était encore urgent d'agir. Les participants ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de répondre aux

effets de la crise par une action commune, mais différenciée, multipolaire et qui soit humaine, juste et équitable pour tous.

**1. Suite donnée au Colloque public organisé par la CNUCED et à la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale**

4. On s'inquiétait en général de ce que le débat actuel et les solutions proposées non seulement ne tiennent pas compte des préoccupations et des besoins des pays en développement, mais puissent en fait porter préjudice aux efforts qu'ils déployaient pour survivre à la crise. On pouvait citer, par exemple, le projet d'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) au sein du Fonds monétaire international (FMI), la création d'instruments dérivés de produits de base pour les pays en développement dans la proposition de réforme financière européenne, ainsi que la perte des envois de fonds des travailleurs expatriés. Par ailleurs, il y avait une évolution sensible vers une approche plus universelle et holistique de la crise. Les participants ont salué le caractère universel et la teneur du Consensus du G-192, qui allait au-delà de l'analyse de la problématique pour s'intéresser à la résolution de la crise et à la suite donnée. Les représentants de la société civile ont réitéré leur engagement et leur intention de travailler activement avec le Groupe de travail du G-192 et son équipe d'experts.

5. La crise actuelle devrait être considérée comme une occasion de transformer le système financier international en un système qui soit transparent et moral. Plusieurs initiatives avaient déjà été lancées sur le plan international afin d'atténuer l'impact de la crise sur l'économie nationale et la société. Parmi celles-ci figuraient l'appel de la CNUCED en faveur d'un moratoire temporaire sur la dette souveraine destiné à empêcher une nouvelle crise de la dette dans les pays en développement, la décision du FMI de ramener à zéro les taux d'intérêt sur les prêts concessionnels, et l'adoption par l'Organisation internationale du Travail du Pacte mondial pour l'emploi, qui préconisait «une riposte à la crise fondée sur le travail décent». D'autres mesures devaient être prises pour lutter contre l'instabilité des taux de change et l'instabilité monétaire, pénaliser la spéculation financière et favoriser une croissance partagée et durable. Par ailleurs, on s'est inquiété d'autres faits nouveaux survenus dans ce domaine, tels que la décision du G-20 d'affecter la totalité des fonds de son programme (plus de mille milliards de dollars) aux institutions financières internationales, en particulier le FMI. Cette mesure pourrait être interprétée comme un manque de volonté politique ou d'intérêt de la part de ces grands pays,

pour ce qui est de promouvoir un programme mondial axé sur le développement au sein des institutions financières internationales. Une autre proposition du G-20 qui a suscité des craintes était l'allocation de fonds en fonction des quotes-parts au FMI et non pas des besoins.

6. La dimension humaine de la crise a été évoquée dans le contexte de la montée du chômage et de son impact sur le secteur informel, dans lequel de nombreuses femmes de pays en développement exerçaient des activités rémunératrices. On a fait observer qu'étant donné que les activités du secteur informel n'étaient pas quantifiées, elles risquaient d'être négligées dans l'évaluation de l'impact de la crise. Pourtant, la contribution de ce secteur ne saurait être sous-estimée au niveau non seulement de l'économie nationale, mais aussi de la cellule familiale. Les participants ont demandé instamment aux responsables des pays en développement d'inclure le secteur informel dans leur évaluation de l'impact de la crise. Les pays en développement étaient aussi vivement encouragés à revoir leur politique en matière d'investissement étranger direct, surtout dans les services bancaires, afin de mieux protéger les institutions financières nationales des chocs extérieurs.

7. Les travaux de la CNUCED portant notamment sur la diversification de l'économie et des exportations, la hausse de la demande intérieure et l'accroissement de la valeur ajoutée aidaient grandement les pays en développement à sortir de la crise. Dans le Consensus du G-192, les mandats complémentaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods étaient considérés comme jouant un rôle essentiel dans le règlement de la crise actuelle et dans l'édification d'un système financier international transparent et équitable. Insistant aussi sur la cohérence et la coordination, les participants ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de déployer des efforts communs afin de partager les meilleures pratiques et expériences, et de promouvoir la confiance et la solidarité à tous les niveaux. Cet objectif pourrait s'inscrire dans le cadre du programme de travail de la CNUCED, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et la société civile. Les participants ont aussi recommandé d'instaurer une coopération entre le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail et les travaux relatifs au commerce et au développement de la CNUCED.

8. Les représentants de la société civile et du secteur privé ont appelé de leurs vœux la mise en œuvre du Consensus du G-192 de manière cohérente et bien coordonnée. Ils ont aussi préconisé un réexamen des décisions des institutions financières internationales afin de veiller à ce qu'elles soient justes et équitables, rappelant une proposition déjà avancée qui visait à ce que le FMI alloue des DTS aux pays à faible revenu à un coût nul.

## **2. Problèmes immédiats liés à la dette et aux changements climatiques**

9. On estimait que la crise actuelle allait probablement influencer sur la dette des pays en développement et en particulier des pays les moins avancés (PMA). La perte de recettes d'exportation pénaliserait le budget de ces pays, qui n'auraient pour seule solution que de s'endetter à nouveau. La voie proposée par la communauté internationale n'empêcherait pas les pays en développement d'enregistrer une croissance négative car aucune solution novatrice n'avait été avancée. On a fait observer qu'une des solutions serait un moratoire sur la dette des PMA et des pays en développement, quels que soient les résultats obtenus par ces derniers. Plusieurs participants ont réitéré l'appel lancé en faveur d'un moratoire sur la dette des pays en développement et ont apporté leur soutien à la proposition de la CNUCED de mettre en place un moratoire en tant que mécanisme sur lequel reposerait une bonne politique budgétaire. Une autre solution consisterait à transformer en dons tous les prêts promis pour faire face à la crise. Enfin, les 250 milliards de dollars de DTS ne devraient pas être accordés en fonction des quotes-parts, mais des besoins réels des pays; le coût de l'utilisation de ces DTS devrait être nul. La nécessité de disposer d'une marge d'action a aussi été soulignée compte tenu de toutes les conditions dont sont systématiquement assortis les prêts du FMI.

10. Comme pour la crise financière, les pays développés étaient à l'origine des changements climatiques. Les effets immédiats et les plus néfastes de ce phénomène s'étaient produits dans les pays en développement. On a fait observer que l'agriculture familiale de subsistance avait été la plus touchée et que les femmes étaient celles qui souffraient le plus du fait de la raréfaction de l'eau et à la détérioration des conditions agricoles. En Afrique, par exemple, de nombreuses familles devaient faire face à la perte des envois de fonds de l'étranger, à la baisse des recettes provenant du secteur informel et à la détérioration de la situation des exploitations agricoles. Les pays développés devaient prendre la tête de la lutte contre les changements climatiques car ils enregistraient les émissions les plus élevées de gaz à effet de serre et disposaient des

ressources et des technologies propres à neutraliser, voire à inverser ce phénomène. Les régimes de droits de propriété intellectuelle devaient être améliorés afin d'encourager la mise au point et l'utilisation de technologies vertes, notamment leur transfert et leur diffusion aux pays en développement. Le montant du règlement de la dette climatique, dans le cadre plus large de la dette écologique, doit venir s'ajouter à l'actuelle aide publique au développement et non pas la remplacer.

11. De leur côté, les pays en développement devraient exercer leur droit de disposer d'une marge d'action. Ils doivent adopter des mesures visant à mieux utiliser leurs ressources naturelles et à promouvoir activement les technologies vertes, aussi bien en les important de l'étranger qu'en les mettant au point par leurs propres moyens. Cela avait été souligné dans le Pacte mondial pour l'emploi, par exemple, qui recommandait d'inscrire les emplois verts et les technologies vertes dans les plans et politiques de relance. Le risque d'une nouvelle détérioration des recettes d'exportation due aux exigences de plus en plus strictes des pays importateurs en faveur de processus de production écologiquement neutres pourrait ainsi être atténué. Outre une action mondiale, les participants ont appelé de leurs vœux un transfert plus rapide de technologies à destination des pays en développement. Ils ont aussi demandé instamment aux pays en développement de poursuivre leur participation active au débat actuel afin de veiller à ce que leurs préoccupations soient bien prises en compte.

12. Les conséquences pluridimensionnelles du réchauffement exigeaient une approche holistique et, comme le stipulait la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il y avait «des responsabilités communes, mais différenciées et des capacités respectives». Les initiatives visant à lutter contre les changements climatiques devraient être rattachées au processus de la Convention dans un souci de cohérence et de consolidation des progrès réalisés. La quinzième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, qui devait se tenir à Copenhague en décembre, pourrait voir la conclusion d'un accord prometteur – juste et contraignant – dans lequel les pays industrialisés respecteraient les dispositions du Protocole de Kyoto relatives au financement de l'action en faveur du climat, au transfert de technologies et aux objectifs de réduction des émissions.

-----